

## MAIRIE DE MALAFRETAZ

## ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION

2023-23

« rue du Centre », « Place de l'église », « Place des fêtes » et « Allée des écoliers »

Le Maire de la Commune de MALAFRETAZ

Vu le Code Municipal et notamment son article L1311

Vu le Code de la route et notamment son article R225

Vu le Code pénal et notamment son article R26 paragraphe 15

Considérant qu'il convient, d'une manière générale, de garantir la sécurité des biens et des personnes les 1 et 2 avril 2023 durant la fête patronale,

ARRETE

=====

**ARTICLE 1** : Du 1 avril 2023 à 19h00 au 2 avril 2023 à 1h00, la circulation sera interdite sur la « rue du Centre », dans les deux sens de circulation, de l'intersection avec la Place de l'église à celle avec la route de la Bévière.

**ARTICLE 2** : Le 2 avril 2022 à 1h00 à 19h00 :

La circulation sera interdite sur la « rue du Centre », dans les deux sens de circulation, de l'intersection avec la rue Malafertoise à celle avec la route de la Bévière.

La « rue Malafertoise » sera à sens unique de la route de Pillebois à la rue du Centre.

La « route des champs » sera à sens unique de la rue du Centre à l'intersection avec le chemin de Bonnard. Dans l'autre sens, la « route des champs » sera barrée à l'intersection avec le chemin de Bonnard.

La « route de Pillebois » sera à sens unique de la rue Malafertoise à l'intersection avec la route des anciens combattants. Dans l'autre sens, la « route de Pillebois » sera barrée à l'intersection avec l'allée des chênes.

La « route des anciens combattants » sera à sens unique de la route du Costal à la route de Pillebois.

Ces sens uniques de circulation seront mis en place pour inciter les visiteurs à se garer sur l'espace vert du lotissement le clos de Pillebois.

**ARTICLE 3** : La signalisation de la présente réglementation sera mise en place par le demandeur.

**ARTICLE 4** : Le Présent arrêté sera publié dans la commune de MALAFRETAZ.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée au :

- Service des routes du conseil départemental
  - La gendarmerie de Montrevel en Bresse
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Malafretaz, le 22 mars 2023,

Le Maire Adjoint,

Jérôme CHAVANEL

